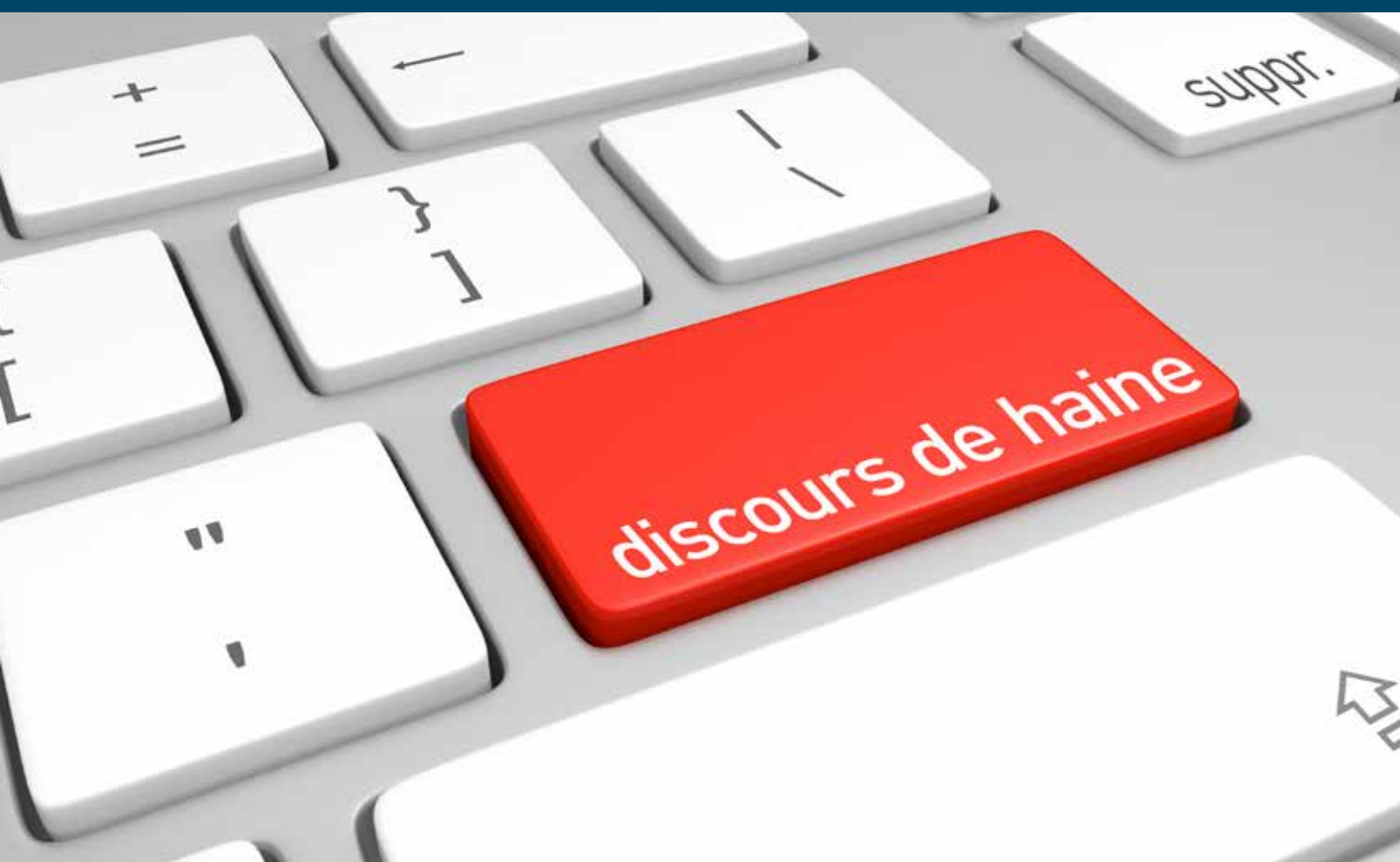




L'éducation comme outil de prévention : lutter contre les discours de haine

Réunion d'experts : 13-18 mai 2020

Secteur de l'éducation de l'UNESCO

L'éducation est la priorité première de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental et la base pour construire la paix et faire progresser le développement durable. L'UNESCO est l'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation et son Secteur de l'éducation assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional dans ce domaine, renforce les systèmes nationaux d'éducation et répond aux défis mondiaux actuels par le biais de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'égalité des genres et l'Afrique.



L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Publié en 2021 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2021



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original : *Education as a tool for prevention: Addressing and countering hate speech, Expert meeting: 13-18 May 2021-09-24*

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : David Carillet/Shutterstock.com

Création graphique et impression UNESCO

Imprimé en France

L'éducation comme outil de prévention : lutter contre les discours de haine

Réunion d'experts : 13-18 mai 2020

Table des matières

Résumé exécutif	5
Introduction et contexte	6
Que pouvons-nous faire ?	6
Le point de vue des experts	8
Partie I. Décoder le phénomène	9
Définition et dispositions juridiques	10
Les approches éducatives	12
Les enjeux	12
Les besoins en matière de recherche	13
Partie II. La citoyenneté à l'ère numérique	14
L'éducation aux médias et à l'information comme mesure pour aborder et contrer les discours de haine ..	15
La pédagogie sociale et l'apprentissage socio-émotionnel	15
L'éducation aux droits de l'homme et la liberté d'expression	16
Le rôle des entreprises technologiques	16
Partie III. Aborder la question sous l'angle de l'éducation	18
Les efforts intersectoriels des Nations Unies	19
Les approches liées au programme pédagogique	19
Le renforcement des compétences professionnelles des enseignants	20
La valorisation du pouvoir de la jeunesse	20
Les différentes modalités et approches multipartites	20
Partie IV. Recommandations pratiques	22
Annexes	25
Annexe 1. Ordre du jour de la réunion	27
Annexe 2. Liste des ressources	30
Annexe 3. Liste des experts	35

Résumé exécutif

La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies sur les discours de haine visent à renforcer la réponse des Nations Unies au phénomène mondial du discours de haine.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action, le Secrétaire général des Nations Unies a demandé à l'UNESCO et au Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger (OSAPG) de convoquer en 2021 une « *Conférence mondiale des ministres de l'Éducation et un Forum multipartite sur le traitement et la lutte contre les discours de haine par l'éducation* ». La conférence vise à renforcer l'engagement des États membres à prévenir et à contrer les discours de haine par l'éducation, ainsi qu'à intensifier les réponses éducatives en vue de réduire l'impact et la portée de ces discours.

En préparation de la conférence et du forum, l'UNESCO et l'OSAPG ont organisé une série de réunions virtuelles d'experts du 13 au 18 mai 2020. La réunion d'experts a rassemblé parmi les meilleurs experts mondiaux engagés dans les domaines de la lutte contre les discours de haine, de l'éducation et de la promotion des droits de l'homme fondamentaux, ainsi que des représentants de la jeunesse.

La réunion d'experts s'est déroulée en une séance plénière d'ouverture et trois sessions de groupes de travail. Ce résumé en présente les principaux thèmes et recommandations. La **Partie I** tente de décortiquer notre « compréhension de la question », y compris les définitions du discours de haine, sa complexité, sa nature multidimensionnelle et les logiques qui opposent le global et le local. L'objectif de cette partie est de fournir une clarification conceptuelle, de comprendre

les facteurs en interaction et les liens de causalité qui conduisent à la production et la diffusion du discours de haine, ainsi que les défis et les réponses éducatives possibles. La **Partie II** met l'accent sur la dimension en ligne du discours de haine – l'« énigme numérique » – et décrit les compétences clés pour une citoyenneté numérique responsable. Les principaux domaines thématiques qui ont émergé sont les suivants : doter les parties prenantes des connaissances et compétences nécessaires pour reconnaître et contrecarrer les discours de haine en ligne, notamment par l'éducation aux médias et à l'information, renforcer la résilience, et protéger et promouvoir la liberté d'expression et les autres droits de l'homme fondamentaux. Le rôle de l'intelligence artificielle (et en particulier les algorithmes de classement et de recommandation des médias sociaux) dans la détection, la prolifération et la promotion des discours de haine en ligne a également fait l'objet de considérations, ainsi que le souci d'un accès équitable pour tous au numérique.

La **Partie III** aborde la question dans une perspective éducative, en explorant les éventuelles stratégies qui mettent au centre l'équité et l'inclusion, dans lesquelles la liberté d'expression dans le cadre de la loi est garantie, et les contextes locaux sont pris en considération. Cette partie explore également les politiques éducatives, les meilleures pratiques en la matière et les programmes et pédagogies, dans une perspective comparatiste – tant dans les contextes formels que non formels. Enfin, dans la **Partie IV**, le rapport fournit une liste de recommandations pratiques à l'attention des États membres qui pourraient également être utiles à d'autres acteurs clés.

Introduction et contexte

Dans un monde toujours plus complexe et interconnecté qui génère des opportunités et des défis sans précédent, beaucoup de personnes se sentent exclues et vulnérables. Ces derniers mois, et à la suite de la pandémie de COVID-19, une vague de discours haineux a déferlé sur le monde, exacerbant davantage la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme, la haine antimusulmane, la haine anti-LGBTQI+ et d'autres formes d'intolérance et de discrimination (ONU, 2020 ; voir aussi HCDH, 2020). En outre, la désinformation est utilisée pour cibler des populations et des pays spécifiques. Plus récemment, divers groupes ont été faussement accusés de propager le virus COVID-19 et les théories du complot ont été instrumentalisées à des fins politiques, exacerbant les préjugés socialement ancrés et augmentant la vulnérabilité, la stigmatisation et la discrimination de ceux qui sont perçus comme les « autres » (HCDH, 2020). Bien qu'ils s'inscrivent dans une tendance mondiale établie, les discours de haine et les idéologies extrémistes violentes sont actuellement en hausse (OSAPG, 2020), ce qui ajoute de l'urgence au besoin déjà existant de prévenir et de contrer ce phénomène. Toutefois, la lutte contre les discours de haine est une entreprise à plusieurs niveaux qui consiste, notamment, à s'attaquer à leurs causes et leurs moteurs, à les empêcher de se traduire par la violence et à gérer leurs conséquences sociétales au sens large.

Que pouvons-nous faire ?

La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies sur les discours de haine sont des instruments fondamentaux qui visent à renforcer la réponse des Nations Unies au phénomène mondial du discours de haine.¹ La Stratégie et le Plan d'action reconnaissent que les discours de haine peuvent inciter à la violence, ainsi qu'affaiblir l'unité sociale et la tolérance. Fondés sur les instruments internationaux des droits de l'homme, principalement le droit à la liberté d'opinion et d'expression², et guidés par les valeurs universelles de tolérance, de pluralisme, d'égalité et de non-discrimination, la Stratégie et le Plan d'action définissent des orientations stratégiques pour le système des Nations Unies afin d'aborder et de contrer les discours de haine aux niveaux national, régional et mondial (Nations Unies, 2019). Le cadre de la Stratégie

et du Plan d'action souligne l'importance de l'éducation (par l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'intégration de la maîtrise des médias et de l'information dans les programmes scolaires) et de l'élaboration de politiques (en renforçant la capacité des décideurs politiques à élaborer des politiques et des opérateurs judiciaires à interpréter les lois pour traiter et contrer efficacement les discours de haine, tout en protégeant et promouvant la liberté d'expression). En outre, le cadre souligne la nécessité d'un soutien continu aux États membres et aux acteurs du secteur privé dans leurs efforts pour répondre et relever les défis posés par le phénomène du discours de haine.

La liberté d'opinion et d'expression : reconnue comme un fondement de la démocratie et une condition préalable à la protection et la promotion de tous les autres droits de l'homme, la liberté d'opinion et d'expression – y compris la liberté de pensée, de conscience et de religion

¹ Le document a été élaboré par le Groupe de travail des Nations Unies sur le discours de haine, coordonné par le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger (OSAPG). Au moment de la rédaction, le groupe de travail comprenait les entités des Nations Unies suivantes : l'UNESCO, l'Alliance des civilisations, le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau de la lutte contre le terrorisme, le Département des communications mondiales, l'initiative Global Pulse, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

² Ainsi que d'autres droits humains fondamentaux, tels que le droit à la vie, le droit à la vie privée et à la protection des données, le droit à l'information, le droit à la liberté d'association et de réunion, le droit à l'éducation, et les principes d'égalité et de non-discrimination.

ou de conviction³ et la liberté de la presse et l'accès à l'information – constitue le principal pilier de l'approche des Nations Unies pour aborder la problématique des discours de haine. L'UNESCO a pris les devants dans ce domaine, en tant qu'agence spécialisée des Nations Unies ayant pour mandat fondamental de promouvoir la liberté d'opinion et d'expression, conformément aux instruments internationaux de protection des droits de l'homme, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Les réponses des Nations Unies au discours de haine vont du soutien et de la promotion d'espaces civiques ouverts, diversifiés, inclusifs et dynamiques, ainsi que d'un journalisme de qualité indépendant et pluraliste, au conseil et à l'assistance des États membres dans l'élaboration et l'interprétation de lois et de politiques relatives à la non-discrimination, à la liberté d'opinion et d'expression, à l'accès à l'information et à la liberté de la presse.

L'éducation et la maîtrise des médias et de l'information : le renforcement des systèmes d'éducation afin d'accroître la résilience des apprenants et leur sensibilisation aux discours de haine, ainsi que l'éducation à leurs responsabilités et droits en ligne et hors ligne, sont au cœur des initiatives éducatives de l'UNESCO⁴. En particulier, l'Organisation oriente ses efforts sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale, basée sur les trois domaines d'apprentissage (cognitif, socio-émotionnel et comportemental) pour inculquer le respect de la diversité et des droits de l'homme, la justice sociale, l'égalité des sexes et la durabilité environnementale – des valeurs fondamentales qui contribuent à élever les défenses de la paix chez les apprenants contre la rhétorique d'exclusion et les idéologies haineuses. Par exemple, le programme d'éducation à la citoyenneté mondiale de l'UNESCO s'intéresse à l'histoire des génocides et autres atrocités criminelles pour aider les jeunes à mieux comprendre leurs dynamiques, leurs causes et leurs conséquences (par exemple, les discours et la propagande de haine).

Il est renforcé par la promotion de l'éducation aux droits de l'homme et à l'État de droit, deux formes d'éducation qui peuvent également être utilisées pour faire face aux discours de haine (UNESCO, 2020). En outre, les programmes de formation Éducation aux médias et à l'information (EMI) de l'UNESCO destinés aux enseignants, les activités de développement des capacités pour les jeunes et les campagnes sur les réseaux sociaux renforcent les aptitudes à la pensée critique nécessaires pour faire barrage aux discours de haine.

Les efforts politiques et juridiques : au niveau politique, les Nations Unies insistent sur l'importance de sauvegarder la liberté d'opinion et d'expression, y compris la promotion et le développement de médias libres, indépendants et pluralistes, entendus comme une force de paix et de durabilité ainsi qu'une expression du respect des droits de l'homme. La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies sur les discours de haine nécessitent un engagement avec les médias et les sociétés de l'Internet pour soutenir l'adhésion aux normes internationales, éviter la « censure privatisée » pratiquée par des plateformes prenant des décisions liées à la liberté d'expression qui devraient être jugées par des tribunaux, et protéger le rôle du journalisme professionnel comme antidote au discours de haine et à la désinformation⁵. À ce jour, l'UNESCO a impliqué plus de 17 000 opérateurs judiciaires (juges, procureurs et autres acteurs judiciaires) de 60 pays d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique dans des programmes de formation sur la liberté d'opinion et d'expression, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes. En outre, l'UNESCO a élaboré un instrument normatif, le cadre des Indicateurs sur l'universalité de l'Internet, pour évaluer les questions numériques au niveau national et promouvoir le concept d'un Internet aligné sur les droits de l'homme, l'ouverture et l'accessibilité. Ce cadre exige une approche multipartite et aide les gouvernements, les entreprises, les organisations de la société civile et les autres acteurs à évaluer le développement de l'Internet au niveau national. Il s'agit notamment de relever des défis tels que l'élaboration de politiques sur le discours de haine.

3 Il est essentiel de reconnaître ici que la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction est au cœur du droit à la liberté d'opinion et d'expression. Les articles 18 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont des droits expressifs qui sont liés entre eux et se renforcent mutuellement. Le continuum juridique qu'ils représentent est particulièrement important à souligner dans le contexte du discours de haine et de la désinformation à l'ère numérique. Étant donné le lien intrinsèque entre ces deux droits fondamentaux, ci-après en faisant référence au droit à la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de croyance est implicite.

4 La dimension éducative de la lutte contre les discours de haine découle de la Déclaration d'Incheon et du Cadre d'action sur l'éducation 2030 (UNESCO, 2016), notamment la cible 4.7 de l'Objectif de développement durable 4 qui appelle les pays à assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Consulté sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fre

5 Bien qu'ils soient liés, il est important de noter que les discours de haine, la désinformation et les théories du complot constituent des phénomènes distincts, avec leurs propres histoires, caractéristiques et statuts juridiques, nécessitant souvent leurs propres réponses politiques et éducatives.

Le point de vue des experts

Pour poser les bases de la conférence ministérielle mondiale et du forum, en termes de contenus comme de conception, l'UNESCO et l'OSAPG ont organisé une Réunion virtuelle d'experts sur l'éducation comme outil de prévention : lutter contre les discours de haine, du 13 au 18 mai 2020. La réunion a rassemblé des universitaires, des représentants de la jeunesse, de la société civile, des juristes, des experts en droits de l'homme et des spécialistes de l'éducation du monde entier, couvrant les domaines de la lutte contre les discours de haine, de l'éducation et de la promotion de la liberté d'opinion et d'expression. La réunion d'experts – qui s'est déroulée en une séance plénière et trois groupes

de travail – s'est concentrée sur l'approfondissement de la compréhension de ce qu'est le discours de haine, de ce qui le rend possible et de son fonctionnement. Les sujets abordés comprenaient l'examen des preuves existantes, l'échange de bonnes pratiques, la construction d'une citoyenneté responsable en ligne et hors ligne, et l'élaboration d'une stratégie visant à mobiliser et renforcer la capacité des États membres à répondre au discours de haine par le biais de l'éducation formelle, non formelle et informelle. Ce rapport offre un résumé de la réunion d'experts, décrit les principaux domaines thématiques et propose des recommandations concrètes aux États membres et autres parties prenantes.

Partie I.

Décoder le
phénomène

Afin de mieux comprendre le phénomène des discours de haine, le premier thème débattu lors des sessions en groupes de travail a été la clarification du concept lui-même. Cela a impliqué une discussion sur sa nature multidimensionnelle et sa complexité, en particulier sur les causes profondes, les moteurs et les conditions propices au discours de haine, ainsi que sur les défis et les réponses éducatives possibles. Il convient de reconnaître les limites du rapport, étant donné que le phénomène du discours de haine est examiné d'un point de vue éducatif. Les considérations juridiques suivantes n'ont donc de pertinence que dans ce cadre particulier.

Définition et dispositions juridiques

Tout d'abord, il est essentiel de reconnaître que conformément au droit international relatif aux droits de l'homme – en particulier l'article 3 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1951)⁶, et plus précisément l'article 20 (2) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)⁷ : « tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi ». Cela signifie que seul le discours de haine, qui atteint le seuil de l'incitation tel que défini par le PIDCP et la Convention sur le génocide, peut être interdit par la loi.

Bien que la question du discours de haine soit abordée dans un certain nombre de documents normatifs internationaux et régionaux, il n'existe pas de définition internationalement reconnue du discours de haine. Par exemple, le Conseil de l'Europe définit le discours de haine comme « l'utilisation d'une ou plusieurs formes particulières d'expression – à savoir le fait de préconiser, d'encourager ou d'inciter au dénigrement, à la haine ou à la diffamation d'une personne ou d'un groupe de personnes, ainsi que tout harcèlement, insulte ou stéréotype négatif, la stigmatisation ou la menace de cette ou ces personne(s) et toute justification de toutes ces formes d'expression – qui se fonde sur une liste non exhaustive de caractéristiques ou de situations personnelles comprenant la race, la couleur, la langue, la religion ou les convictions, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique, ainsi que l'ascendance, l'âge, le handicap, le sexe, l'identité de genre et l'orientation sexuelle ». La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale définit le discours de haine comme « une forme de discours dirigé contre autrui qui rejette les principes fondamentaux

des droits de l'homme que sont la dignité humaine et l'égalité et qui vise à dégrader la position des individus et des groupes dans l'appréciation de la société »⁸.

La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies sur le discours de haine fournissent une définition de travail pour le système des Nations Unies. Dans ce document, le discours de haine est compris comme « tout type de communication, qu'il s'agisse d'expression orale ou écrite ou de comportement, constituant une atteinte ou utilisant un langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de leur identité, en d'autres termes, de l'appartenance religieuse, de l'origine ethnique, de la nationalité, de la race, de la couleur de peau, de l'ascendance, du genre ou d'autres facteurs constitutifs de l'identité »⁹. Cette définition du discours de haine va au-delà de ce qui est considéré comme interdit par le PIDCP¹⁰ et qui nécessiterait des restrictions légitimes à la liberté d'opinion et d'expression.

D'emblée, il est important de reconnaître que l'expression « discours de haine » est couramment utilisée par de nombreux acteurs, dont ceux du droit international des droits de l'homme. Cependant, cette expression conventionnelle n'est pas explicitement définie par le droit international, en raison de son ambiguïté et de sa nature multiforme. Le discours de haine concerne essentiellement la restriction de la liberté d'expression et la nécessité de trouver un équilibre entre de telles restrictions et la liberté d'opinion et d'expression, comme stipulée par l'article 19 du PIDCP. Si la liberté d'opinion et d'expression est un droit fondamental de l'homme, elle n'est pas un droit absolu. Dans des circonstances exceptionnelles, et conformément aux instruments internationaux de protection des droits de l'homme, les États peuvent imposer certaines restrictions. Plusieurs questions clés se posent quant à savoir où et comment

6 Article 3 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1951) : <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crimeofgenocide.aspx>

7 Ci-après dénommé PIDCP. Voir également les principales normes internationales en matière de liberté d'opinion et d'expression : <https://www.ohchr.org/FR/Issues/FreedomOpinion/Pages/Standards.aspx>

8 Pour plus de détails, voir la section sur les « Instruments juridiques » de l'annexe 2.

9 Voir p. 2. Extrait de : https://www.un.org/fr/genocideprevention/documents/advising-and-mobilizing/Action_plan_on_hate_speech_FR.pdf

10 Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) – Articles 19 et 20 : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>

nous fixons la limite et, plus important encore, qui décide de ce qui constitue un discours de haine.

Le Plan d'action de Rabat – qui reste un instrument de référence majeur – est un point de départ constructif. Il fournit des orientations aux États et fait la distinction entre la liberté d'expression et l'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence. Il comporte un test de seuil en six parties : (1) le contexte social et politique ; (2) le statut de l'orateur ; (3) l'intention d'inciter le public à s'opposer à un groupe cible ; (4) le contenu et la forme du discours ; (5) l'ampleur de sa diffusion ; (6) la probabilité d'un préjudice, y compris l'imminence (HCDH, 2012).

L'organisation de défense des droits de l'homme ARTICLE 19 dispose d'une typologie mieux connue sous le nom de « Pyramide des discours de haine » qui constitue également une illustration utile et importante pour comprendre le phénomène des discours de haine. La pyramide, conformément au droit international des droits de l'homme, établit une distinction entre « le discours de haine qui doit être interdit »¹¹, c'est-à-dire « l'appel à la haine discriminatoire constituant une incitation à l'hostilité, à la discrimination ou à la violence » ; « le discours de haine qui peut être interdit »¹² pour « protéger les droits ou la réputation d'autrui, ou pour protéger la sécurité nationale ou l'ordre public, ou la santé ou la moralité publiques » dans des circonstances limitées et exceptionnelles ; et « le discours de haine licite »¹³ qui doit être protégé contre toute restriction. C'est sur le terrain flou du « discours de haine licite » que notre *modus operandi* est mis à l'épreuve. Étant donné qu'il n'existe pas de définition internationalement reconnue du discours de haine, les instruments régionaux des droits de l'homme prévoient des normes variables pour définir et limiter ce discours. La législation nationale reflète souvent ce manque de clarté (ARTICLE 19, 2015).

Par conséquent, il existe de nombreux pays où l'expression « discours de haine » n'est pas utilisée ou traduisible. Au Myanmar, par exemple, où le réseau social Facebook a été utilisé comme un outil d'incitation à la violence¹⁴, l'expression « discours de haine » est plus proche de ce que l'on pourrait appeler un « discours dangereux »¹⁵, et fait référence à un langage péjoratif dirigé contre un autre groupe de personnes¹⁶. Bien qu'il ne s'agisse pas

d'un terme juridique, le discours dangereux peut être compris comme toute forme d'expression (discours, texte ou images) qui peut augmenter le risque de voir son audience tolérer ou participer à des violences contre les membres d'un autre groupe. Le Dr Susan Benesch, fondatrice et directrice du Dangerous Speech Project, a créé cette expression après avoir observé que « la rhétorique génératrice de peur et de division augmente régulièrement avant les explosions de violence de masse et que, souvent, elle est étrangement similaire quelles que soient les différences de pays, de cultures et des périodes historiques » (Dangerous Speech Project, 2020).

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont fondamentaux pour cette discussion¹⁷. En vertu du droit international des droits de l'homme, les États sont tenus de garantir l'égalité dans la jouissance de tous les droits de l'homme. Lorsqu'ils réagissent à un discours de haine, les États devraient agir conformément au principe selon lequel « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » (ARTICLE 19, 2015). Les Principes de Camden sur la liberté d'expression et l'égalité nous rappellent que « le droit de chacun d'être entendu, de s'exprimer et de participer à la vie politique, artistique et sociale fait partie intégrante de la réalisation et de la jouissance de l'égalité ». En outre, « lorsque les personnes se voient refuser la participation à la vie publique et l'expression de leurs opinions, leurs problèmes, expériences et préoccupations deviennent invisibles et elles se retrouvent plus exposées au sectarisme, aux préjugés et à la marginalisation » (ARTICLE 19, 2009)¹⁸. Naturellement, cela a des implications spécifiques pour le domaine de l'éducation. La Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans l'enseignement (1960) est le premier instrument international qui couvre largement le droit à l'éducation et qui a une force contraignante en droit international. Elle englobe l'idée que l'éducation n'est pas un luxe, mais un droit humain fondamental et souligne l'obligation des États de proscrire toute forme de discrimination dans l'éducation tout en promouvant l'égalité des chances en matière d'éducation. Cela dit, s'appuyer sur les liens entre l'éducation, la prévention des discours de haine, la protection de la liberté d'expression et le respect du principe de non-discrimination est une entreprise

11 Ce principe est développé dans l'article 20 (2) du PIDCP qui oblige les États à interdire certaines formes graves de « discours de haine », notamment par des mesures pénales, civiles et administratives. Voir également l'article 3 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) qui stipule l'interdiction de « l'incitation directe et publique au génocide ». Voir également le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998), article 25 (e), qui fait référence à l'incitation à commettre un génocide.

12 En conformité avec les exigences énoncées dans l'article 19 (3) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

13 Comme le stipule l'article 19 (2) du PIDCP qui soulève des préoccupations en termes d'intolérance et de discrimination, et exige une réponse appropriée et proportionnée de la part des États. Il est également important de reconnaître – en ce qui concerne les réponses éducatives – les complexités entourant ces distinctions juridiques, en particulier en ce qui concerne le « discours de haine légal », qui peuvent être déroutantes pour les apprenants, et nécessiter des explications supplémentaires dans un cadre éducatif.

14 Étude d'impact sur les droits de l'homme – Facebook au Myanmar : https://about.fb.com/wp-content/uploads/2018/11/bsr-facebook-myanmar-hria_final.pdf

15 Extrait de : <https://www.article19.org/resources/hate-speech-explained-a-toolkit/>

16 <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2020/05/2020.02.04-A19-Hate-Speech-Law-Policy-Paper-final-3.pdf>

17 La Déclaration universelle des droits de l'homme, Article premier : <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

18 Voir également Cherian George, *Hate Spin: The Manufacture of Religious Offence and Its Threat to Democracy* (MIT, 2016). <https://prezi.com/nmrqv4fxdezs/hate-spin/>

complexe. L'augmentation des niveaux de complexité a des implications pour les systèmes éducatifs et signale l'émergence d'un nouveau contexte mondial pour l'apprentissage.

Les approches éducatives

Il est important que les individus et les groupes adaptent leur compréhension du discours de haine, en particulier le « facteur d'identité », à leurs contextes sociopolitiques, tout en veillant au respect du droit international des droits de l'homme. Cela favorise un sentiment d'inclusion et d'autonomisation de ceux qui sont souvent la cible des discours de haine, ce qui est donc une composante essentielle de toute réponse éducative réussie. En outre, il est crucial de distinguer le discours de haine qui est interdit (c'est-à-dire une incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence, qui implique un incitateur, un public et des victimes ciblées)¹⁹ des autres formes de discours de haine, dont le discours qui est offensant pour certains, mais qui néanmoins peut être protégé en vertu du droit à la liberté d'expression (c'est-à-dire le discours de haine qui provoque du désarroi). À cette fin, les approches éducatives pourraient inclure des analyses intergénérationnelles ou transnationales des discours de haine. Par exemple, la recherche et l'analyse des réseaux transnationaux de groupes suprémacistes blancs pourraient être bénéfiques, ainsi qu'une exploration plus approfondie de l'écart entre les générations en matière de liberté d'expression (c'est-à-dire la disparité entre les générations plus âgées et plus jeunes au sujet de la compréhension de ce qui constitue un discours de haine et de ce qui est considéré comme la liberté d'expression).

Les approches éducatives doivent également inclure et prendre en compte le point de vue de ceux qui élaborent, consomment et diffusent des discours de haine ou en sont la cible. À ce titre, les facteurs d'identité individuels (par exemple, le statut, le sexe et la classe socio-économique) et leurs corrélations (par exemple, les différences entre les sexes au sujet des effets des « sextos ») sont particulièrement pertinents. L'une des principales manières dont les apprenants peuvent renforcer leur résilience face aux discours de haine, ainsi que les aborder et les contrer, consiste à créer des cadres pédagogiques qui informent sur les auteurs et/ou les groupes cibles,

afin de débusquer ce qui se cache souvent derrière les discours de haine, comme les stéréotypes, les préjugés, la désinformation et les théories du complot²⁰.

Les enjeux

L'un des principaux défis inhérents au phénomène du discours de haine et à la manière dont il prolifère consiste à identifier comment il peut prospérer dans des contextes de peur excessive et s'il est intentionnel. Par exemple, lors de la crise du COVID-19, beaucoup ont été confrontés à une « désinfodémie »²¹ avec une augmentation de la désinformation (c'est-à-dire la diffusion de fausses informations qui ne sont pas créées dans l'intention de nuire). On a également signalé des cas de discours de haine et d'agressions physiques contre des personnes d'origine asiatique qui sont accusées non seulement de propager, mais aussi de créer le virus COVID-19 (ONU, 2020). De même, on a fait état d'une résurgence de la théorie antisémite du complot juif pour contrôler le monde, ainsi que de l'instrumentalisation des discours de haine liés au COVID-19 fondés sur l'identité religieuse ou nationale pour inciter à la haine contre « les autres » à des fins politiques (HCDH, 2020). Il est certain que les militants d'extrême-droite semblent tirer parti de l'atmosphère actuelle de peur et d'incertitude causée par la pandémie, combinée aux défis socio-économiques, pour attirer les gens vers leurs discours haineux²². Il y a un besoin urgent d'une bonne gouvernance capable d'apaiser les craintes du public pendant les crises.

La situation actuelle rend d'autres défis d'autant plus importants. L'un des problèmes majeurs est que les réglementations relatives aux discours de haine diffèrent considérablement dans le monde, certains pays ne disposant pas de cadre législatif, et d'autres n'appliquant pas correctement les lois nécessaires, notamment en termes de conformité avec le droit international des droits de l'homme, y compris lorsque les mesures visant à lutter contre les discours de haine sont conçues ou utilisées pour limiter la liberté d'expression²³. Il y a un défi connexe qui découle du fait que les victimes ne signalent pas toujours les incidents de discours haineux aux autorités, pour une multitude de raisons allant de l'incompréhension de ce qui équivaut à un discours de haine, à ce qui constitue un discours de haine dans un contexte donné et ses formes

19 Jeroen Temperman 2016, p. 371

20 Dans le contexte actuel, il est de plus en plus urgent de s'attaquer aux théories du complot. Par exemple, la pandémie de COVID-19 a donné naissance à de nombreuses théories de ce type accusant la Chine ou même l'armée américaine d'avoir créé le virus : <https://fsi.stanford.edu/news/china-covid19-origin-narrative>. Par ailleurs, plus récemment, une autre théorie antisémite a fait apparaître George Soros comme responsable des manifestations suite à la mort de George Floyd : <https://www.latimes.com/world-nation/story/2020-06-22/george-soros-conspiracy-theories-surge-amid-george-floyd-protests>

21 Pour plus de détails, consultez le site : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374416_fre

22 Pour plus de détails sur la manière dont les militants d'extrême droite exploitent la pandémie de COVID, voir l'article suivant : <https://www.voanews.com/covid-19-pandemic/how-far-right-extremists-are-exploiting-covid-pandemic>

23 Plus récemment, et dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en ce qui concerne les restrictions des droits LGBTQI+ : <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25884&LangID=F>

contemporaines (dont les mêmes, les chants d'équipe sportive, etc. qui sont souvent dissimulés et subtils). En outre, la capacité des entreprises privées de technologie et de médias sociaux à contrer la diffusion des discours de haine sur leurs plateformes, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme, est de première importance dans ce contexte. Cela pose des enjeux spécifiques liés, par exemple, à l'efficacité douteuse des systèmes et des algorithmes automatisés pour identifier correctement les discours de haine et assurer leur modération, ce qui met en évidence la nécessité d'une plus grande transparence sur la manière dont les politiques en matière de discours de haine sont mises en œuvre et évaluées.

La discrimination structurelle, les préjugés socialement ancrés et la stigmatisation, qui créent un environnement dans lequel les expressions et les actes de haine s'épanouissent, sont à la base de nombre de ces défis. Les entreprises de médias sociaux et de technologie doivent absolument adopter et mettre en œuvre un cadre clair et complet de lutte contre la discrimination, avec des mécanismes institutionnels de responsabilité réactifs et efficaces.

Les besoins en matière de recherche

Pour lutter contre les discours de haine, il convient d'appliquer des approches fondées sur la théorie, la recherche et les victimes. Les approches fondées sur la théorie aideront à conceptualiser et à construire des modèles analytiques pour expliquer et formuler des hypothèses sur les causes et les effets du discours de haine. En même temps, les approches fondées sur la recherche sont nécessaires pour permettre de tester les théories et les concepts. La recherche empirique – dans des contextes culturels, politiques et sociaux multiples – aide à saisir, surveiller, analyser et définir le discours de haine ainsi que la myriade de facteurs qui entourent le phénomène. En ce qui concerne les discours haineux en ligne, les nouvelles méthodes de calcul ou les « mégadonnées », des recherches sont nécessaires pour mesurer la présence et la diffusion de ces contenus, notamment sur les plateformes de médias sociaux, les services de messagerie sociale et les forums de discussion. La compréhension des conséquences psychologiques, comportementales et cognitives associées à l'impact des discours de haine nécessitera des modèles complexes de

causes, d'effets et de facteurs d'interaction qui conduisent à leur production et à leur diffusion. Il importe, à cet égard, d'accorder une attention particulière au point de vue et aux intérêts des victimes de ces discours.

Outre la cartographie des causes profondes et de la dynamique du pouvoir de toutes les formes d'intolérance et de discrimination, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mesurer l'impact des discours haineux, tant sur les groupes cibles que sur le grand public (par exemple, la relation entre la violence en ligne et hors ligne). Collectivement, ces recherches permettront de mieux comprendre comment et quand l'incitation à la haine entraîne une violence réelle. Cela requiert donc d'approfondir les recherches sur les liens entre le harcèlement/cyberharcèlement et les discours de haine, sur l'effet des discours de haine sur la santé mentale et sur ce qui motive les gens à avoir des comportements haineux envers les autres. À cette fin, l'enquête ethnographique sur des groupes affiliés à l'extrême droite, au djihadisme, à l'incel et à l'extrémisme religieux est déterminante, avec une attention particulière portée à leurs systèmes de messagerie et leurs stratégies, notamment via les plateformes en ligne, ainsi qu'aux justifications idéologiques d'adhésion à la haine d'autrui. De plus, et bien qu'il existe des recherches approfondies sur le fonctionnement et les motivations de ces groupes, suivre leurs stratégies et leurs métamorphoses, dans les environnements numériques, avec des réseaux évolutifs et des modes de recrutement qui se renouvellent sans cesse, est un défi constant.

D'ailleurs, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour recueillir les politiques qui sont introduites par les États membres, et cartographier les programmes éducatifs contre les discours de haine afin d'évaluer et mesurer leurs répercussions avant, pendant et après la mise en œuvre des interventions de lutte et des programmes de prévention. Il convient de garder à l'esprit la gravité des implications hors ligne des discours de haine diffusés en ligne, et notamment les effets préjudiciables au niveau de l'individu, de la communauté et de la société. Des recherches supplémentaires doivent être menées sur le rapport évident entre le discours de haine et les crimes de haine²⁴, le discours de haine et la violence hors ligne contre les communautés ciblées²⁵, et le lien entre l'exposition à des contenus radicaux en ligne et l'idéologie extrémiste²⁶.

24 Mossie, Z., Wang, J. H. 2019. 'Vulnerable community identification using hate speech detection on social media'. *Information Processing & Management*, 57(3). <https://doi.org/10.1016/j.ipm.2019.102087>. Voir également OSCE ODIHR pour une définition plus détaillée de ce qu'est un crime de haine : <https://hatecrime.osce.org/what-hate-crime>

25 Weber, M., Viehmann, C., Ziegele, M. et Schemer, C. 2020. 'Online hate does not stay online — How implicit and explicit attitudes mediate the effect of civil negativity and hate in user comments on prosocial behavior'. *Computers in Human Behavior*, 104, 106–192. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2019.106192>

26 Hassan, G., Brouillette-Alarie, S., Alava, S., Frau-Meigs, D., Lavoie, L., Fetiù, A. et Sieckelinc, S. 2018. 'Exposure to extremist online content could lead to violent radicalization: A systematic review of empirical evidence'. *International Journal of Developmental Science*, 12(1–2), 71–88. DOI: 10.3233/DEV-170233

Partie II.

La citoyenneté à
l'ère numérique

Le deuxième thème distingue la notion de citoyenneté mondiale responsable de celle de citoyenneté numérique responsable et identifie les principales approches éducatives relatives à ces domaines. L'éducation à la citoyenneté mondiale englobe, entre autres, les connaissances et les compétences indispensables pour reconnaître et contrer les messages de haine. Elle s'efforce de responsabiliser les jeunes, renforcer leur résilience et encourager leur engagement moral et social.

L'un des défis actuels de la construction d'une citoyenneté mondiale responsable consiste à adapter les objectifs et les stratégies au monde numérique, afin que les citoyens possèdent les connaissances et les compétences – technologiques et argumentatives – essentielles pour analyser de manière critique et contrecarrer les discours de haine en ligne. Toutefois, il est important que les programmes de citoyenneté mondiale abordent les contextes en ligne et hors ligne, car les discours de haine diffèrent de l'un à l'autre (c'est-à-dire en termes de dynamique, ainsi qu'au niveau de l'identité des victimes, des spectateurs et des auteurs, et de ce qu'ils pensent, etc.) et sensibiliser sur ces différences permettra d'élaborer des réponses éducatives mieux ciblées. Les environnements en ligne, s'ils peuvent avoir une action bénéfique, sont devenus des chambres d'écho pour les discours haineux et un terrain favorable à l'émergence de divers groupes haineux, ce qui rend encore plus urgent le besoin de construire une citoyenneté numérique responsable.

L'éducation aux médias et à l'information comme mesure pour aborder et contrer les discours de haine

C'est souvent dans le domaine des médias et de l'information que les gens sont confrontés à des contenus néfastes, dont les discours de haine. À l'ère numérique, les plateformes de médias sociaux sont devenues des carrefours où les contenus racistes, sexistes et xénophobes, ainsi que d'autres types de discours haineux s'accumulent et sont faciles à consulter et partager. Les compétences relatives à l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) sont des facteurs de paix et de dialogue interreligieux et interculturel et peuvent fournir les outils nécessaires pour appréhender et lutter contre les discours haineux. L'EMI dote les personnes des compétences indispensables pour accéder, rechercher, évaluer, utiliser et participer à l'information et aux contenus médiatiques de façon critique. Les citoyens qui maîtrisent les médias et l'information sont des transformateurs et des producteurs d'information avertis et avisés, ce qui leur permet de lutter activement contre les discours de haine et de contribuer à l'inclusion sociale et à la paix dans les espaces en ligne et hors ligne. Par exemple, le Hackathon

de la jeunesse dans le cadre de l'Éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO a donné aux jeunes du monde entier l'occasion de développer des projets visant à relever des défis sociaux tels que les discours de haine et le cyberharcèlement, en utilisant l'EMI comme outil. Un certain nombre d'initiatives menées par des jeunes en ont résulté, dont l'Organisation virtuelle sur l'EMI pour la cyberpaix. En outre, l'initiative MIL CLICKS de l'UNESCO sur les médias sociaux agit comme un antidote aux discours de haine sur les plateformes de réseautage social en donnant aux jeunes les moyens de partager des contenus d'apprentissage pertinents avec leurs pairs, d'utiliser les médias en classe et sur les lieux de travail et de créer des contre-récits aux discours de haine. Dans le domaine de l'éducation, les programmes de l'EMI doivent renforcer les aptitudes à la pensée critique nécessaires pour évaluer correctement les informations en termes d'exactitude (c'est-à-dire identifier les fausses nouvelles et les théories du complot et les séparer des reportages d'investigation), ainsi que le bien-être en ligne fondé sur le principe d'empathie envers les autres, et le sens de la responsabilité de chacun pour son comportement en ligne. L'EMI apporte des compétences citoyennes qui sont fondamentales pour appréhender et lutter contre les discours de haine.

La pédagogie sociale et l'apprentissage socio-émotionnel

La période actuelle met en évidence la nécessité d'investir davantage dans les compétences socio-émotionnelles pour favoriser « un sentiment d'appartenir à une humanité commune, de partager des valeurs et des responsabilités, de l'empathie, de la solidarité et du respect pour les différences et la diversité ; et se sentir responsable de l'avenir de la planète » (UNESCO, 2019). L'intégration de l'apprentissage socio-émotionnel (ASE) dans l'éducation (formelle, non formelle et informelle) et à tous les niveaux est primordiale (UNESCO MGIEP, 2020). Les programmes d'ASE efficaces sont fondés sur les droits, scientifiquement précis et fondés sur des données probantes, participatifs et inclusifs, sensibles à la dimension de genre, culturellement pertinents et soigneusement adaptés à des groupes d'âge et des publics spécifiques. L'ASE est un outil pédagogique puissant pour aborder et lutter contre les normes et pratiques sociales néfastes, et notamment dans les

situations de crise. Pour être efficaces, les programmes d'ASE doivent également faire partie d'un écosystème plus large, dépassant le cadre des salles de classe pour impliquer l'ensemble de l'école, des familles, des communautés et des médias (UNESCO, 2020).

La pédagogie sociale est une discipline para-académique et publique qui fait référence à l'adoption réflexive et inclusive de diverses technologies numériques dans des contextes formels, non formels et publics²⁷. La capacité des médias numériques à mobiliser la conscience sociale sur les discours de haine, par le biais de la scène culturelle et notamment la musique, les arts visuels, la littérature et les spectacles de « spoken word » (ou improvisation sur les mots), offre une occasion unique à la pédagogie sociale d'avoir un impact et une influence sur la sensibilité du public. En effet, c'est la nature inclusive de la pédagogie sociale qui la rend particulièrement adaptée à la promotion du pluralisme, un principe sur lequel repose la citoyenneté numérique responsable.

L'éducation aux droits de l'homme et la liberté d'expression

L'un des principaux rôles des programmes de citoyenneté numérique est de favoriser la connaissance et la compréhension des droits de l'homme et de la liberté d'expression (dont la liberté de la presse et la liberté d'information), de la démocratie et de l'État de droit²⁸. Le concept qui sous-tend l'éducation aux droits de l'homme est explicité par la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme (2011). Celle-ci consiste (a) à faire connaître et comprendre les normes et principes des droits de l'homme, les valeurs qui les sous-tendent et les mécanismes qui les protègent ; (b) à inclure un apprentissage et un enseignement qui respectent les droits des éducateurs et des apprenants ; et (c) à donner aux personnes les moyens de jouir et d'exercer leurs droits, ainsi que de respecter et de défendre les droits d'autrui (OHCHR, 2011). Ceci est fondamental lorsque l'on s'attelle à lutter contre les discours de haine par l'éducation. Les pédagogies liées à l'éducation aux droits de l'homme (par exemple, l'éducation à l'empathie, la pensée critique, la pédagogie critique et la pédagogie

sociale) sont également fondamentales pour aborder et contrer ce type de discours. Ces pédagogies produisent des connaissances qui aident à construire la résilience et à promouvoir les comportements prosociaux et l'engagement moral – tous représentent des résultats souhaitables de l'éducation à la citoyenneté mondiale. L'intégration de programmes abordant les principes susmentionnés dans l'éducation peut outiller les acteurs concernés pour aborder et contrer les incidents liés au discours de haine, et servir pour fournir des réponses face à ce type de discours²⁹.

Le rôle des entreprises technologiques

Encourager la transparence et la responsabilité des entreprises technologiques demeure un défi³⁰. En particulier, il est indispensable d'explorer la possibilité d'une pluralité de mesures pour aborder et contrer les discours de haine en ligne, et de s'éloigner de la logique binaire qui consiste à conserver ou à supprimer un contenu³¹. À cet égard, la transparence sur la manière dont les entreprises technologiques traitent les discours de haine, ainsi qu'une plus grande clarté sur les politiques mises en application et les définitions utilisées, sur l'utilisation de l'automatisation dans la modération des contenus et les algorithmes de classement sont primordiales. Il est également nécessaire que les entreprises technologiques investissent dans une formation aux droits de l'homme adéquate pour leurs employés, notamment pour ceux qui sont impliqués dans la gestion ou la modération de contenus sur les réseaux sociaux.

Il est essentiel de reconnaître l'importance des recours, d'examiner les mécanismes de réclamation accessibles aux utilisateurs et de s'engager de manière significative dans des partenariats multipartites, en vue de traiter plus efficacement les aspects en ligne et hors ligne du discours de haine. Les entreprises technologiques doivent mieux prendre en considération le phénomène de dépendance au téléphone portable, s'efforcer de trouver des moyens de le traiter, ainsi que revoir, mettre à jour et surveiller les politiques relatives aux plateformes de médias sociaux

27 Nelson, B. J., Venkatesh, V. (sous presse). « Manifeste pour une pédagogie sociale : cultiver une inclusivité réflexive à l'ère du narcissisme et du solipsisme nourris par les médias sociaux ». In : Morin, D., Aoun, S. et Al-Baba Douaihy, S. (éd.). *Le nouvel âge des extrêmes ? Les démocraties occidentales, la radicalisation et l'extrémisme violent*. Montréal, Canada : Presses de l'Université de Montréal.

28 Voir également la Déclaration de principes de l'UNESCO sur la tolérance (1995) : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13175&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

29 Voir le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie, un instrument du Conseil de l'Europe, qui inspire des approches de l'enseignement des compétences pour la construction d'une culture démocratique : <https://rm.coe.int/prems-013619-fra-2508-reference-framework-of-competences-vol-1-/1680984213>. Apprendre la démocratie à Utøya, qui est une initiative nationale soutenue par le ministère de l'Éducation en Norvège, est un exemple d'effort pour lutter contre les discours de haine. Le programme traite des discours de haine et des forces antidémocratiques par le biais de l'autonomisation des jeunes et contient des éléments destinés aux écoles ainsi qu'aux organisations de jeunesse. <https://theewc.org/projects/learning-democracy-at-utoya/>

30 Human Rights Big Data and Technology Project (sous presse) de l'OSAPG et l'ESRC. Rapport de synthèse de la table ronde avec les sociétés de médias sociaux sur la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies sur le discours de haine.

31 Commentaires du FEP sur la loi Avia (France) : <https://cdn2.nextinpact.com/medias/lettre-faba-cc-06-01-2020-submitted-with-all-exhibits-pdf-a-format.pdf>

destinées aux jeunes. Ces politiques peuvent inclure des codes de conduite pour les plateformes de médias sociaux, des lois sur les services numériques et des recommandations sur la manière de gérer les discours de haine en ligne.³²

De plus, la classification algorithmique et la transmission d'informations sur les plateformes de réseautage social peuvent être problématiques lorsque des discours haineux – parfois intégrés dans des campagnes de désinformation et des théories du complot – se propagent à une vitesse exponentielle. Par conséquent, il faut développer davantage les outils technologiques dans les médias sociaux et leurs algorithmes automatiques, pour lesquels des collaborations multipartites et non partisans entre les chercheurs, le gouvernement, les médias, les établissements d'enseignement, les organisations de

la société civile et les plateformes technologiques sont requises. En outre, les entreprises technologiques doivent combler l'important déficit en ressources humaines si elles veulent lutter efficacement contre les discours haineux et réagir de manière adéquate au rythme auquel ils se diffusent sur leurs plateformes. Cela nécessitera un investissement important dans les ressources humaines, ainsi qu'une formation appropriée et efficace. Enfin, réduire la fracture numérique et garantir un accès abordable au numérique permettra de faire entendre la voix des apprenants et des enseignants du monde entier et contribuera à lutter contre les discours de haine. Alors que l'utilisation agile de l'espace numérique par les jeunes est source d'opportunités, il y a encore beaucoup de personnes pour lesquelles l'accès aux technologies numériques et à l'Internet reste limité.³³

32 L'Appel de Christchurch pour supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne (2019) : <https://www.appeldechristchurch.com> et voir aussi : L'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace (2018) : <https://pariscallinternational.fr/>

33 Pour en savoir plus, consultez la feuille de route du Secrétaire général des Nations Unies pour la coopération numérique : <https://www.un.org/fr/content/digital-cooperation-roadmap/>

Partie III.

Aborder la question sous
l'angle de l'éducation

Les efforts intersectoriels des Nations Unies

Le troisième groupe de travail a examiné le thème des politiques et programmes éducatifs élaborés par les Nations Unies et utilisés par les États membres. Ces programmes visent à développer des mesures pour appréhender et lutter contre les discours de haine, à identifier leur efficacité, ou absence d'efficacité, et à aider les États membres à mieux comprendre comment combattre les discours haineux. Ces programmes intègrent les cadres des initiatives de l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et l'Éducation aux médias et à l'information (EMI). Ils ont tous adopté des approches multipartites et interdisciplinaires pour aider les jeunes à utiliser efficacement les médias et systèmes d'information, et à développer une pensée critique et la capacité d'apprendre tout au long de la vie pour socialiser et devenir ainsi des citoyens actifs qui œuvrent pour la paix et les droits de l'homme, la solidarité et des sociétés justes et pacifiques.

La mise en œuvre de programmes éducatifs abordant des questions sensibles constitue un autre domaine qui nécessite une attention particulière. Ces programmes pourraient être menés dans un esprit d'apprentissage socio-émotionnel et porter sur la santé sexuelle et reproductive et l'éducation aux relations, la tolérance et l'acceptation de la différence, la stigmatisation et la discrimination. Par ailleurs, les initiatives éducatives offrant un soutien psychosocial et favorisant le bien-être mental des jeunes pourraient jouer un rôle crucial en renforçant notre compréhension de la dynamique de la rhétorique du discours haineux et de la meilleure façon de l'aborder au sein et en dehors de l'environnement scolaire.

De même, les programmes de gestion des catastrophes et des situations d'urgence pourraient contribuer à renforcer la résilience, tandis que les programmes promouvant un journalisme indépendant de qualité et prônant la maîtrise de l'information doteraient les étudiants des compétences nécessaires pour résister aux discours haineux et à la désinformation souvent présents en période de crise. De tels programmes permettraient d'inverser la tendance aux préjugés et à la désignation de boucs émissaires qui peuvent engendrer des crimes de haine.

Enfin, des programmes interdisciplinaires combinant des enseignements sur la religion, la foi et les droits universels, tels que l'initiative #Faith4Rights, peuvent servir

d'exemples de bonnes pratiques pour aborder et contrer les discours de haine. Ce programme s'appuie sur une multitude d'outils développés par des entités des Nations Unies, telles que l'UNESCO (compétences interculturelles et prévention de l'extrémisme violent), le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger et l'Alliance des civilisations des Nations Unies (sites religieux)³⁴.

Les approches liées au programme pédagogique

Les pédagogies liées à l'éducation à la citoyenneté mondiale et aux droits de l'homme (par exemple, l'éducation à l'empathie, la pensée critique, la pédagogie critique et la pédagogie sociale) sont importantes car elles produisent des connaissances qui permettent aux individus d'adopter une position morale et de s'engager activement dans la lutte contre les discours de haine. Toutefois, la standardisation de l'éducation conduit à une culture de l'expérimentation qui, souvent, met davantage l'accent sur la dimension cognitive de l'apprentissage au détriment des composantes socio-émotionnelles et comportementales. Cela pourrait conduire à enseigner et apprendre dans le but de tester plutôt que pour atteindre la vision et l'objectif humanistes énoncés par le droit à l'éducation³⁵. Pourtant, il convient de reconnaître que les bénéfices cognitifs peuvent être enrichis lorsque les dimensions sociales et émotionnelles des apprenants sont prises en compte, ou lorsque des pédagogies participatives et centrées sur l'action sont utilisées pour éveiller l'intérêt des élèves d'une manière qu'ils trouvent mémorable (UNESCO, 2019). Il est fondamental d'évoluer vers des programmes d'études flexibles, adaptés à la diversité et à la pluralité des sociétés modernes.

Étant donné que le phénomène des discours de haine touche les jeunes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles de classe, les politiques éducatives doivent s'appliquer à l'ensemble de l'école, voire de la société. En tant que telle, l'éducation ne doit pas se limiter aux contextes formels, mais inclure les cadres informels et non formels, tout en intégrant les perspectives des parties prenantes de la sécurité publique, de la société civile, des communautés religieuses, des médias, du système judiciaire, de la santé mentale et des services sociaux, ainsi que des jeunes eux-mêmes. Les approches éducatives doivent tenir compte des différences en termes d'âges, d'origines et de niveaux des élèves, et du fait qu'ils aient

34 Le programme #Faith4Rights a été rédigé conjointement par des acteurs religieux, des universitaires et des acteurs droits de l'homme des Nations Unies et lancé en janvier 2020. Consulté à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/Documents/Press/faith4rights-toolkit.pdf>

35 Manuel sur le droit à l'éducation, UNESCO (2019) : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375056?posInSet=1&queryId=a449f499-d2b1-40aa-9a2b-95ee878516f9>

été exposés ou non à des discours de haine. Une attention particulière doit être accordée à la discrimination ou à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité/expression de genre, comme le prescrit l'ODD 4 : tous les apprenants, sans discrimination, doivent bénéficier d'un environnement d'apprentissage sans discrimination ni violence (UNESCO, 2020). Mais surtout, la conceptualisation des termes relatifs au discours de haine doit être un processus participatif dans lequel les élèves, sans discrimination aucune, ont la possibilité de comprendre, par eux-mêmes et en fonction de leur contexte, les racines de la haine et de la peur. Donner aux jeunes des compétences et des connaissances sur la manière de reconnaître et réagir aux discours haineux³⁶, leur permettra de développer ou mieux comprendre les mécanismes de notification, par exemple, en signalant de manière appropriée les incidents liés à ce type de discours.

Le renforcement des compétences professionnelles des enseignants

Pour que les jeunes deviennent des acteurs clés du changement dans la lutte contre les discours de haine, les enseignants doivent bénéficier d'opportunités de développement professionnel adapté et continu afin de s'assurer qu'ils sont capables de créer des espaces sûrs et diversifiés où les questions litigieuses, telles que la définition des discours de haine et la manière de s'y engager activement, peuvent être discutées ouvertement. Ceci impliquera également de veiller à la diversité du personnel enseignant et administratif dans les établissements d'enseignement. En outre, si la liberté d'expression des enseignants doit être protégée, il est également important de les préparer à des situations dans lesquelles ils peuvent être amenés à mettre de côté leurs propres croyances et valeurs pour qu'une discussion pluraliste puisse avoir lieu. À cette fin, les enseignants doivent apprendre à devenir neutres et à apporter des arguments en faveur de points de vue qu'ils ne défendent pas. De la même façon, étant donné la nature multiforme du phénomène des discours de haine et la diversité des contextes contemporains, il ne suffit peut-être plus de fournir aux enseignants une « formule toute faite » à appliquer en classe. Il est essentiel qu'ils soient correctement formés aux droits de l'homme et qu'ils possèdent une confiance en eux suffisante pour discuter de questions connexes, ainsi que pour conceptualiser

et définir ce qu'est le discours de haine à leurs élèves. Faire preuve d'un engagement critique à l'égard de cette question peut permettre aux étudiants de devenir plus forts lorsqu'ils sont confrontés à une rhétorique haineuse, ainsi qu'à d'autres contenus potentiellement préjudiciables tels que la fausse information et la désinformation.

La valorisation du pouvoir de la jeunesse

Il est essentiel de reconnaître, d'exploiter et de promouvoir le pouvoir de la jeunesse. Dans le monde entier, de nombreux jeunes conçoivent des solutions au sein de leurs communautés pour faire face et lutter contre les discours de haine et contribuer à une culture de la paix. C'est pourquoi, il est important d'impliquer activement les jeunes à tous les stades des interventions, de sorte que leurs voix soient entendues et leurs besoins et préoccupations compris. Cela signifie que nous devons concevoir des réponses appropriées pour aborder et contrer les discours de haine par l'éducation : avec les jeunes, pour les jeunes et surtout par les jeunes. Il est de la plus haute importance de créer des politiques visant à responsabiliser la jeunesse et de placer les jeunes et leurs perspectives au centre des interventions de co-création. Ils doivent occuper une place centrale et être des partenaires dans la consultation avec les responsables des politiques publiques, les experts des services sociaux, de la santé mentale, de la sécurité publique et de la police de proximité. Cela demande un investissement et un soutien accrus pour les initiatives menées par les jeunes et, surtout, leur participation directe, sans discrimination aucune, aux décisions qui les concernent et à l'avenir dont ils hériteront.

Les différentes modalités et approches multipartites

Dans la mesure où la question du traitement et de la lutte contre les discours de haine est une entreprise complexe et qu'il n'existe pas de solution simple, les politiques éducatives et les programmes d'études doivent être complets et diversifiés dans leur approche, tenir compte des différents contextes et des perspectives des diverses parties prenantes, et être représentatifs de l'esprit de

³⁶ Il est important de reconnaître que la diffusion de la haine n'est pas seulement une question de « discours ». L'ONG ARTICLE 19, par exemple, indique que le discours de haine peut s'exprimer par « toute expression transmettant des opinions ou des idées – apportant une opinion ou une idée interne à un public externe. Il peut prendre de nombreuses formes : écrite, non verbale, visuelle, artistique, etc., et peut être diffusé par n'importe quel média, y compris l'Internet, la presse écrite, la radio ou la télévision ». Voir : <https://www.article19.org/data/files/medialibrary/38231/Hate-Speech-Explained-A-Toolkit-%282015-Edition%29.pdf>. En outre, certains groupes extrémistes violents déploient des formes musicales variées, avec des paroles qui véhiculent la haine, mais qui ne sont pas forcément reconnaissables par les enseignants. Les enseignants et les apprenants doivent être formés pour reconnaître la manière dont les groupes utilisent des messages diversifiés et pourquoi cela attire les jeunes. La haine peut aussi être enfouie dans le nationalisme ou le patriotisme.

pluralité et de respect propre aux droits de l'homme dont dépend leur réussite. Bien que toutes les initiatives ne doivent pas se concentrer sur les discours de haine, elles doivent promouvoir un sentiment de diversité et d'inclusion.³⁷ Par conséquent, la portée des interventions doit inclure l'apprentissage formel, informel et tout au long de la vie. Les politiques doivent aller au-delà de

l'éducation afin de stimuler la pleine participation à la société, notamment en ce qui concerne la lutte contre les discours de haine et les effets gravement néfastes du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme, de la haine antimusulmans, de la haine anti-LGBTQI+ et de toutes les autres formes d'intolérance et de discrimination

37 L'initiative de l'UNESCO Les Futurs de l'éducation : apprendre à devenir peut servir d'exemple pertinent. Elle est construite sur la base d'une pluralité de « futurs » en reconnaissance de la diversité. La Commission internationale sur Les futurs de l'éducation a commencé ses travaux dans un contexte de complexité, d'incertitude et de fragilité, avant même l'arrivée du COVID-19, pour réinventer l'éducation, l'apprentissage et la connaissance pour toute l'humanité. La crise du COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités et inégalités existantes. Pour plus d'informations, voir : <https://fr.unesco.org/futuresofeducation/>

Partie IV.

Recommandations
pratiques

Une liste de recommandations clés à mettre en œuvre est présentée ci-dessous, à l'attention des États membres, pour aborder et contrer les discours de haine par l'éducation.³⁸

- **Sauvegarder les droits de l'homme** – Les réponses éducatives au discours de haine et à la lutte contre celui-ci exigent le plein respect des droits de l'homme fondamentaux, dont le droit à l'éducation et le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que des principes d'égalité et de non-discrimination. Les établissements d'enseignement doivent aborder les discours de haine d'un point de vue théorique et les gouvernements doivent également assurer que les politiques et la législation garantissent que les lieux d'apprentissage ne deviennent pas des terrains propices aux idéologies haineuses. Les principes d'égalité et de non-discrimination doivent être respectés, et les droits à l'éducation, à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que d'autres droits fondamentaux de l'homme doivent être protégés et promus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. Cela inclut de proposer une éducation « holistique » aux droits de l'homme (c'est-à-dire l'éducation sur, par et pour les droits de l'homme), comme le souligne la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme.
- **Investir dans la recherche, la collecte et l'analyse de données** – Un enseignement pertinent et de qualité peut contribuer à créer des conditions qui limitent la prolifération d'idéologies haineuses, et les contenus éducatifs et méthodes d'enseignement et d'apprentissage peuvent développer la résilience des apprenants face aux discours haineux. Il faut davantage de recherches et de données pour approfondir notre compréhension du phénomène et élaborer des réponses éducatives plus efficaces et contextualisées. Plus précisément, des recherches supplémentaires sont nécessaires sur le phénomène du discours de haine en ligne et hors ligne, sur les personnes qui en sont à l'origine, sur la manière dont il se propage, sur ses causes profondes et son lien avec la violence hors ligne, ainsi que des données ventilées sur les personnes ciblées et touchées.
- **Implication de multiples parties prenantes** – Les partenariats durables reposent sur l'interaction de multiples participants issus des environnements formels et informels et ils créent des stratégies pour aborder et contrer les discours de haine dans et en dehors des écoles et des établissements d'enseignement supérieur. Ces partenariats peuvent inclure, sans s'y limiter, des organismes éducatifs, la société civile, des organismes communautaires, des prestataires de services sociaux et de santé mentale, des entreprises de médias et d'internet, le système judiciaire, des entités sportives, la sécurité publique, des dirigeants religieux ou communautaires et des organisations confessionnelles, ainsi que des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales. En outre, il est important de veiller à ce que les parties prenantes soient dotées de qualités telles que l'empathie, l'appréciation du pluralisme, la pensée critique, le raisonnement, la maîtrise des médias et de l'information, le dialogue interculturel, et des connaissances et compétences en matière de médias sociaux et d'Internet.
- **Développement professionnel et formation** – Les décideurs politiques en charge de l'éducation, les formateurs d'enseignants, les chefs d'établissement et les enseignants doivent recevoir une formation appropriée. Les programmes doivent inclure des connaissances sur les politiques, des outils en accès libre et des stratégies adaptés à des populations spécifiques, et des conseils rédigés dans un langage approprié pour les jeunes. Par ailleurs, les enseignants doivent recevoir des conseils pratiques pour la classe – comment prendre conscience de leurs propres partis pris et préjugés implicites, comment gérer des discussions controversées ou sensibles, comment laisser les élèves être d'accord ou non dans le contexte de la classe, etc. Ils ont également besoin d'être formés à mener des interventions de prévention primaires et secondaires auprès des jeunes, indépendamment du fait qu'ils aient été exposés à un discours de haine ou risquent de l'être, à la fois en tant que victimes et auteurs.
- **Inclure les résultats d'apprentissage associés à la lutte contre les discours de haine** – Les résultats d'apprentissage doivent être intégrés aux programmes scolaires officiels et classés dans la catégorie des compétences requises, contrairement aux « savoir-être », et avoir la même valeur que celle qui est accordée à l'alphabétisation et au calcul. De plus, l'éducation à la lutte contre les discours

38 L'un des principaux défis est d'amener les États membres à soutenir les recommandations en matière d'éducation – particulièrement si les États ont des obstacles politiques ou juridiques qui limitent la liberté d'expression. Pour créer un changement sur le terrain, les politiques doivent être basées sur des projets concrets qui donnent la priorité à l'éducation et au renforcement des capacités avec une vision et un cadre communs.

de haine doit être complétée par des pédagogies qui encouragent la lutte contre le harcèlement et les discriminations. Elles doivent être inclusives et respectueuses du point de vue et des droits des minorités et groupes vulnérables, tout en mettant l'accent sur l'égalité des sexes. Les discours de haine devraient être abordés avec pour toile de fond les causes profondes de l'intolérance et de la discrimination, en prenant en considération les spécificités de chaque type d'intolérance et de discrimination, ainsi que la montée du populisme et des idéologies extrémistes violentes. Enfin, les programmes d'enseignement devraient traiter du lien qui existe entre les discours de haine et les crimes d'atrocité³⁹. Cela pourrait inclure un enseignement spécifique à chaque pays et région sur l'association entre les atrocités passées et le discours de haine et la discrimination.

- **Intégration de l'éducation aux médias et à l'information (EMI)** – L'EMI doit être reconnue comme un outil permettant d'aborder et de contrer les discours de haine. Si apprendre à reconnaître les cas de discours haineux commis par d'autres peut

être relativement simple, reconnaître ses propres actes de rhétorique haineuse ou comportements discriminatoires reste un défi pour beaucoup. L'EMI a la capacité de doter chacun des compétences nécessaires pour adopter une présence en ligne responsable et respectueuse.

- **Créer des politiques pour l'autonomisation des jeunes** – Il est de la plus haute importance de placer les jeunes et leurs points de vue au centre de la co-crédation des interventions. Ils doivent occuper une place centrale et être des partenaires dans les consultations avec les responsables des politiques publiques, les experts des services sociaux, du système judiciaire, de la santé mentale, de la sécurité publique et de la police de proximité.
- **Mettre l'accent sur la création de ressources éducatives libres** – Ces ressources et bases de données peuvent héberger et partager des bonnes pratiques et leçons apprises à travers le monde, consolidés aux niveaux local et mondial, ainsi que les types de partenariats multipartites qui ont réussi à mettre en œuvre des interventions éducatives contre les discours de haine.

³⁹ L'enseignement de l'histoire des génocides et des crimes d'atrocité, comme l'Holocauste (Shoah) par exemple, a été considéré comme un moyen efficace de sensibiliser à la dynamique des discours de haine, de la propagande d'État et de la violence ciblée sur un groupe (les Juifs en l'occurrence), et de mobiliser l'esprit critique et l'empathie des apprenants. Pour en savoir plus : <https://fr.unesco.org/themes/education-holocauste-genocides>

Annexes

Annexe 1. **Ordre du jour de la réunion**

Annexe 2. **Liste des ressources**

Annexe 3. **Liste des experts**

Annexe 1. Ordre du jour de la réunion

L'éducation comme outil de prévention : lutter contre les discours de haine

Ordre du jour – Réunion d'experts

Séance plénière 13 mai 2020	
<i>[Heure locale de Paris]</i>	
14:40 – 14:55	Connexion à la plate-forme en ligne Microsoft Teams
15:00 – 15:05	Mot de bienvenue et introduction par la présidente • Vibeke Jensen, Directrice, Division pour la paix et le développement durable, UNESCO
15:05 – 15:20	Allocution d'ouverture • Stefania Giannini, Sous-Directrice générale pour l'éducation, UNESCO • Adama Dieng, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide
15:20 – 16:50	Cadrage de la discussion • Présentation des travaux de l'ONU sur les discours de haine (Stratégie et Plan d'action – pourquoi maintenant ?), Bureau pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger (OSAPG) • Le travail de l'UNESCO sur les discours de haine et les implications pour son mandat (défis et opportunités – l'éducation comme outil de prévention ?), UNESCO • Tour de table et commentaires généraux des experts L'expert décortique sa propre compréhension du processus – quelle est votre principale attente et quelle serait votre principale recommandation aux États membres et aux autres parties prenantes en ce qui concerne la lutte contre les discours de haine ? <i>2-3 minutes par expert</i>
16:50 – 17:00	Remarques de clôture • Moez Chakchouk, Sous-Directeur général pour la communication et l'information, UNESCO
17:00 – 17:10	Prochaines étapes • Vibeke Jensen, Directrice, Division pour la paix et le développement durable, UNESCO

SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail 1 : comprendre la problématique – qu'est-ce que le discours de haine, quelles en sont les causes fondamentales et comment prolifère-t-il ?

L'objectif de ce groupe de travail est de décortiquer le discours de haine : (1) pour clarifier les concepts et (2) développer une meilleure compréhension de ce phénomène, y compris les causes profondes, les moteurs et les conditions propices au discours de haine.

Groupe de travail 1 : comprendre la problématique - qu'est-ce que le discours de haine, quelles en sont les causes fondamentales et comment prolifère-t-il ? 14 mai 2020	
[Heure locale de Paris]	
14:40 – 14:55	Connexion à la plate-forme en ligne Microsoft Teams
15:00 – 15:10	Introduction par M. Guilherme Canela De Souza Godoi, UNESCO (Président) and Mme Susan Benesch (Co-Présidente) Définir les modalités de travail du groupe de travail
15:10 – 16:00	Compréhension de la problématique : qu'est-ce qu'un discours de haine ? Décortiquer le discours de haine : (1) pour clarifier les concepts et (2) développer une meilleure compréhension de ce phénomène, y compris les causes profondes, les moteurs et les conditions propices au discours de haine. <i>[Veuillez vous assurer que les thèmes transversaux du discours haineux en ligne, la maîtrise des médias et de l'information, ainsi que les dimensions de genre et de jeunesse sont abordés dans votre discussion].</i>
16:00 – 16:50	Le point de vue éducatif Identifier trois défis clés et trois opportunités clés pour aborder et pour prévenir les discours de haine par l'éducation.
16:50 – 17:00	Synthèse stratégique Conclusion et présentation des prochaines étapes.

Groupe de travail 2 : l'énigme numérique – quelles sont les compétences clés pour une citoyenneté numérique « responsable » ?

L'éducation à la citoyenneté englobe les connaissances et les compétences nécessaires pour reconnaître les discours de haine, et permet aux individus de contrecarrer les messages de haine. L'un de ses défis actuels consiste à adapter les objectifs et les stratégies au monde numérique, en fournissant des connaissances et des compétences non seulement argumentatives mais aussi technologiques dont un citoyen peut avoir besoin pour analyser de manière critique les discours de haine en ligne et les contrer. L'objectif de ce groupe de travail est d'approfondir ce sujet, afin d'identifier l'ensemble des aptitudes, compétences, valeurs et attitudes requises pour une citoyenneté numérique « responsable », ainsi que les politiques visant à les soutenir.

Groupe de travail 2 : l'énigme numérique – quelles sont les compétences clés nécessaires pour une citoyenneté numérique « responsable » ? 15 mai 2020	
[Heure locale de Paris]	
14:40 – 14:55	Connexion à la plate-forme en ligne Microsoft Teams
15:00 – 15:10	Introduction de M. Castro Wesamba, OSAPG (Président) et M. Olunufesi Suraj (Co-Président) Définir les modalités de travail du groupe de travail

15:10 – 16:00	L'énigme numérique : quelles sont les compétences clés pour une citoyenneté numérique « responsable » ? Distinguer la notion de « citoyenneté responsable » de celle de « citoyenneté numérique responsable » et identifier les compétences clés requises pour cette dernière. <i>[Veuillez vous assurer que les thèmes transversaux du discours haineux en ligne, de la maîtrise des médias et de l'information, ainsi que les dimensions de genre et de jeunesse sont abordés dans votre discussion].</i>
16:00 – 16:50	Le point de vue éducatif Identifier trois défis clés et trois opportunités clés pour aborder et pour prévenir les discours de haine par l'éducation.
16:50 – 17:00	Synthèse stratégique Conclusion et présentation des prochaines étapes.

Groupe de travail 3 : lutter contre le problème – comment pouvons-nous développer des politiques et des pratiques efficaces en matière d'éducation formelle et non formelle ?

L'objectif de ce groupe de travail est d'explorer les éventuelles stratégies, politiques éducatives, pratiques et pédagogies – dans le cadre tant formel que non formel – que les États membres ont à leur disposition ou peuvent développer pour aborder et contrer les discours de haine. Ces stratégies peuvent avoir des implications pour d'autres services publics concernés, dont la formation de la police. L'objectif est d'identifier ce qui fonctionne et, surtout, ce qui ne fonctionne pas, afin de mieux informer les États membres sur la manière de lutter contre les discours de haine.

Groupe de travail 3 : lutter contre le problème – comment pouvons-nous développer des politiques et des pratiques efficaces en matière d'éducation formelle et non formelle ? 18 mai 2020	
<i>[Heure locale de Paris]</i>	
13:40 – 13:55	Connexion à la plate-forme en ligne Microsoft Teams
14:00 – 14:10	Introduction de Mme Cecilia Barbieri, UNESCO (Présidente) et de M. Vivek Venkatesh (Co-Président) Définir les modalités de travail du groupe de travail
14:10 – 15:00	Lutter contre le problème – comment développer des politiques et des pratiques éducatives efficaces ? Explorer les éventuelles stratégies, politiques d'éducation, pratiques et pédagogies que les États membres peuvent développer pour faire face et contrer les discours de haine. <i>[Veuillez vous assurer que les thèmes transversaux du discours de haine en ligne, de l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que les dimensions de genre et de jeunesse sont abordés dans votre discussion].</i>
15:00 – 15:50	Le point de vue éducatif Identifier trois défis clés et trois opportunités clés pour aborder et pour prévenir les discours de haine par l'éducation.
15:50 – 16:00	Synthèse stratégique Conclusion et présentation des prochaines étapes.

Annexe 2. Ressources

Les références ci-dessous ont été identifiées par des experts pendant et après la réunion. Ces références sont regroupées en sept catégories différentes :

- 1. Instruments juridiques*
- 2. Politiques générales et lignes directrices*
- 3. Politiques et lignes directrices relatives à l'éducation*
- 4. Initiatives et programmes de lutte contre la haine*
- 5. Ressources pédagogiques*
- 6. Références universitaires*
- 7. Ressources sur les médias*

1. Instruments juridiques

Camden Principles on Freedom of expression and Equality. Developed by ARTICLE 19, the principles assert the affirmative relationship between freedom of expression, equality and universality of human rights. Issu de : <https://www.article19.org/data/files/pdfs/standards/the-camden-principles-on-freedom-of-expression-and-equality.pdf> [consulté le 4 septembre 2020]

La Convention relative aux droits de l'enfant. La Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 est un traité qui reconnaît les droits propres aux enfants. Issu de : <https://www.unicef.ca/fr/discover-fr/article/a-propos-d'une-gouvernance-axee-sur-les-enfants> [consulté le 4 septembre 2020]

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Convention des Nations Unies engageant tous les membres à éliminer les discriminations raciales. Issu de : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CERD.aspx> [consulté le 4 septembre 2020]

Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Un traité adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1966 en faveur du respect des droits civils et politiques des individus. Issu de : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx> [consulté le 4 septembre 2020]

Le Plan d'action de Rabat. Interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Issu de : https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Opinion/SeminarRabat/Rabat_draft_outcome_FR.pdf [consulté le 4 septembre 2020]

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, à Paris, le 10 décembre 1948 (résolution 217 A). Ce document fondateur – traduit dans plus de 500 langues différentes – continue d'être une source d'inspiration pour promouvoir l'exercice universel des droits de l'homme. Issu de : <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html> [consulté le 4 septembre 2020]

The Council of Europe Against Online Hate Speech: Conundrums and Challenges. Report, Doc. No. MCM (2013)015, from the Council of Europe Conference of Ministers responsible for Media and Information Society, 'Freedom of expression and Democracy in the Digital Age: Opportunities, Rights, Responsibilities', Belgrade, 7-8 November 2013. Issu de : https://www.ivir.nl/publicaties/download/Expert_paper_hate_speech.pdf [consulté le 4 septembre 2020]

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Un traité des droits de l'homme adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1948. Il est conseillé à tous les pays participants de prévenir et de punir les actes de génocide. Issu de : <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crimeofgenocide.aspx> [consulté le 4 septembre 2020]

Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le traité fondateur de la Cour pénale internationale. Issu de : <https://www.icc-cpi.int/Publications/Statut-de-Rome.pdf> [consulté le 4 septembre 2020]

Mieux comprendre la Cour pénale internationale (CPI). Création de la Cour pénale internationale pour la poursuite des crimes les plus graves commis sur le territoire des États membres ou par leurs ressortissants. Issu de : https://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/B96EA971-143A-46F1-8C25-36500D1EFCC9/0/UnderstandingICC_DRCFraLowRes.pdf [consulté le 4 septembre 2020]

Stratégie et Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. La stratégie part du constat qu'au cours des 75 dernières années, les discours de haine ont été annonciateurs des crimes atroces qui les ont suivis, génocide compris, comme Rwanda, en Bosnie ou au Cambodge. Issu de : <https://www.un.org/fr/genocideprevention/hate-speech-strategy.shtml> [consulté le 4 septembre 2020]

Normes juridiques sur la liberté d'expression : manuel de formation pour les acteurs du judiciaire en Afrique. UNESCO. Issu de : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367137> [consulté le 4 septembre 2020]

UNESCO Caja de herramientas para escuelas judiciales iberoamericanas. Formación de formadores en libertad de expresión, acceso a la información pública y seguridad de periodistas. Issu de : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000251593> [consulté le 4 septembre 2020]

Droits des utilisateurs. Ressources du Conseil de l'Europe destinées aux utilisateurs au sujet des droits de l'homme sur le net. Issus de : <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/internet-users-rights> [consulté le 4 septembre 2020]

Convention de Vienne sur le droit des traités. Un accord international régissant les traités entre états. Issu de : <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%201155/volume-1155-I-18232-French.pdf> [consulté le 4 septembre 2020]

2. Politiques générales et lignes directrices

Faith for Rights. A framework for cross-disciplinary reflection and action on the connections between religions and human rights. Issu de : <https://www.ohchr.org/Documents/Press/Faith4Rights.pdf> [consulté le 4 septembre 2020]

Side-Stepping Rights. In this policy brief, ARTICLE 19 examines the compliance of dominant social media platforms with international freedom of expression standards and gives practical recommendations on what companies should do to demonstrate their commitment to protecting freedom of expression. Issus de : <https://www.article19.org/resources/side-stepping-rights-regulating-speech-by-contract/> [consulté le 4 septembre 2020]

Tackling Hate. This briefing explores how States and other stakeholders should respond to rising levels of intolerance and hate in societies in all parts of the world, by acting on UN standards to promote inclusion, diversity and pluralism. Issu de : <https://www.article19.org/resources/tackling-hate-action-un-standards-promote-inclusion-diversity-pluralism/> [consulté le 4 septembre 2020]

Combattre les discours de haine sur Internet. UNESCO. Offre un panorama Mondial des dynamiques caractéristiques des discours de haine en ligne et des mesures prises pour les combattre et les contenir. Issu de : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000234620> [consulté le 4 septembre 2020]

UNESCO School for Judges: Lessons in freedom of information and expression from and for Latin America's courtrooms. Issu de : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000263857> [consulté le 4 septembre 2020]

3. Politiques et lignes directrices relatives à l'éducation

Prévenir l'antisémitisme par l'éducation : lignes directrices à l'intention des décideurs politiques. Directives de l'ONU sur la lutte contre l'antisémitisme, tant pour les décideurs politiques que pour les enseignants, qui incluent les principes de l'UNESCO sur la tolérance, compte tenu de la montée de l'homophobie et de la xénophobie. Issu de : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366592> [consulté le 4 septembre 2020]

The Belgrade Recommendations on Draft Global Standards for Media and Information Literacy Curricula Guidelines. Recommendations on draft global standards for media and information literacy curricula guidelines. Issu de : https://en.unesco.org/sites/default/files/belgrade_recommendations_on_draft_global_standards_for_mil_curricula_guidelines_12_november.pdf [consulté le 4 septembre 2020]

Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4. Issu de : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fre [consulté le 4 septembre 2020]

Enseignement de l'Holocauste et des génocides. L'enseignement de l'Holocauste et la prévention des génocides font partie des efforts entrepris par l'UNESCO pour promouvoir l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), une des priorités de l'Agenda Éducation 2030. Issu de : <https://fr.unesco.org/themes/education-holocauste-genocides> [consulté le 4 septembre 2020]

Global Citizenship Education: A Guide for Policymakers. Published by the Asia-Pacific Centre of Education for International Understanding (APCEIU) to assist UNESCO Member States to integrate and strengthen GCED in their national education policies and further achieve Sustainable Development Goals Target 4.7. Issu de : http://www.unescoapceiu.org/board/bbs/board.php?bo_table=m412&wr_id=87&page=2 [consulté le 4 septembre 2020]

L'éducation à la citoyenneté mondiale et la montée des perspectives nationalistes : réflexions et pistes pour l'avenir. Ce document cherche à donner des précisions sur la réalité et les causes de la montée des perspectives nationalistes, et de montrer de quelle manière l'éducation à la citoyenneté mondiale peut apporter une réponse à ce phénomène. Issu de : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265414_fre [consulté le 4 septembre 2020]

La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation : guide à l'intention des décideurs politiques. Ce guide fournit des conseils techniques aux professionnels de l'éducation (décideurs politiques, enseignants et parties prenantes de l'éducation) sur les moyens à mettre en œuvre pour s'attaquer aux problèmes spécifiques que pose l'extrémisme violent dans chaque société. Issu de : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000248087> [consulté le 4 septembre 2020]

Le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie. Un outil du Conseil de l'Europe pour inspirer l'enseignement des compétences pour une culture de la démocratie. Issu de : <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/home> [consulté le 4 septembre 2020]

Sustainable Development Goal 4 (SDG 4). The goal is to ensure inclusive and equitable quality education and promote lifelong learning opportunities for all. Issu de : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg4> [consulté le 4 septembre 2020]

Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement 1960. La Conférence Générale de l'UNESCO, réunie à Paris du 14 novembre au 15 décembre 1960 en sa onzième session, a rappelé que la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme le principe de la non-discrimination et proclame le droit de toute personne à l'éducation. . Issu de : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12949&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html [consulté le 4 septembre 2020]

UNESCO Target 4.7. The target is to ensure all learners acquire knowledge and skills needed to promote sustainable development, including among others through education for sustainable development and sustainable lifestyles, human rights, gender equality, promotion of a culture of peace and non-violence, global citizenship, and appreciation of cultural diversity and of culture's contribution to sustainable development. Issu de : <https://indicators.report/targets/4-7/> [consulté le 4 septembre 2020]

Envisager et cadrer les futurs de l'éducation : note de cadrage issue de la première réunion de la Commission internationale. Issu de : <https://fr.unesco.org/futuresofeducation/actualites/envisager-et-cadrer-les-futurs-de-leducation-note-de-cadrage-issue-de-la-premiere> [consulté le 4 septembre 2020]

4. Initiatives et programmes de lutte contre la haine

Anti-Defamation League. A leading anti-hate organization and a global leader in exposing extremism and delivering anti-bias education, and a leading organization in training law enforcement. Issu de : <https://www.adl.org/> [consulté le 4 septembre 2020]

Connect Futures. An organization that works with young people, practitioners and communities in order to prevent extremism and serious violence. Issu de : <https://fr.unesco.org/futuresofeducation/> [consulté le 4 septembre 2020]

Dangerous Speech. An in-depth exploration of dangerous speech and how to identify it, dangerous speech on the internet, and promising efforts to reduce the harmful effects of speech. Issu de : <https://dangerousspeech.org/about-dangerous-speech/> [consulté le 4 septembre 2020]

The European Wergeland Centre. A resource centre on education for intercultural understanding, human rights and democratic citizenship. Issu de : <https://theewc.org/> [consulté le 4 septembre 2020]

Global Kids Online Initiative. An international research project that aims to generate and sustain a rigorous cross-national evidence base about children's use of the internet by creating a global network of researchers and experts. Issu de : <http://globalkidsonline.net/about/> [consulté le 4 septembre 2020]

Les futurs de l'éducation. Une initiative globale pour réinventer la manière dont l'éducation et l'apprentissage peuvent façonner l'avenir de l'humanité et de la planète. Issu de : <https://fr.unesco.org/futuresofeducation/initiative> [consulté le 4 septembre 2020]

Living with Controversy and Teaching Controversial Issues Through Human Rights Education. A Council of Europe professional development programme for teachers which is designed to support and promote the teaching of controversial issues in schools in Europe. Issu de : <https://theewc.org/resources/living-with-controversy-teaching-controversial-issues-through-education-for-democratic-citizenship-and-human-rights-edc-hre/> [consulté le 4 septembre 2020]

One Child Africa. Stanford and International Child Research Institute partnership dedicated to the well-being of children made vulnerable by the HIV/AIDS pandemic in Sub-Saharan Africa. Issu de : <https://www.onechildafrica.org/> [consulté le 4 septembre 2020]

Respect for All: Fostering Anti-Bullying. A New York City Department of Education programme. Issu de : <https://www.schools.nyc.gov/school-life/school-environment/respect-for-all> [consulté le 4 septembre 2020]

Soliya.net. Initiative that combines the power of interactive technology and the science of dialogue to offer proven cross-cultural exchange and learning opportunities. Issu de : www.soliya.net [consulté le 4 septembre 2020]

Stop Funding Hate Campaign. Campaign that takes on divisive media hate campaigns by persuading advertisers to pull their support. Issu de : <https://stopfundinghate.info/> [consulté le 4 septembre 2020]

Taboo Talk. A real-life platform for people to come together and talk about pertinent issues in a brave space with trained facilitators. Issu de : <https://www.amust.com.au/2017/01/taboo-talk-launch-at-google-hq/> [consulté le 4 septembre 2020]

5. Ressources pédagogiques

Connexions/Bookmarks. Manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme. Issu de : <https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/connexions-bookmarks> [consulté le 4 septembre 2020]

Digital Citizenship Education Handbook. From the Council of Europe, the handbook is designed to help educators and other interested adults to understand and deal with digital citizenship education. Issus de : <https://theewc.org/resources/digital-citizenship-education-handbook/> [consulté le 4 septembre 2020]

'Hate Speech' Explained: A Toolkit. Developed by ARTICLE 19, this toolkit provides a guide to identifying 'hate speech' and how to effectively counter it, while protecting the rights to freedom of expression and equality. Issu de : <https://www.article19.org/data/files/medialibrary/38231/'Hate-Speech'-Explained---A-Toolkit-%282015-Edition%29.pdf> [consulté le 4 septembre 2020]

Historical Thinking Matters. A US history website that teaches students how to read primary sources critically and how to critique and construct historical narratives. Issu de : <http://historicalthinkingmatters.org/> [consulté le 4 septembre 2020]

Points de vue d'anciens extrémistes. Ce projet s'appuie sur les voix de ceux qui se sont engagés dans la haine, à savoir d'anciens extrémistes, partageant leurs expériences et leurs réflexions sur la manière de renforcer la résilience face à la radicalisation menant à l'extrémisme violent et à la haine. Élaboré par Project SOMEONE. Issu de : <https://projectsomeone.ca/fr/insightsfromformers> [consulté le 4 septembre 2020]

LGBTQI Inclusive Education Report. Provides information about the concrete measures that all Council of Europe Members States (as well as Belarus and Kosovo) have taken to ensure inclusive education and to tackle discrimination on the grounds of actual or perceived sexual orientation, gender identity and expression, and variations in sex characteristics. Produced by IGLYO (the International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer and Intersex Youth & Student Organisation). 2018. Issu de : https://www.education-index.org/wp-content/uploads/2018/11/Education_Report_April_2018-4.pdf [consulté le 4 septembre 2020]

Managing Controversy: Developing a Strategy for Handling Controversy and Teaching Controversial Issues in Schools. A self-reflection tool for school leaders and senior managers by The European Wergeland Centre. Issu de : <https://theewc.org/resources/managing-controversy/> [consulté le 4 septembre 2020]

Éducation aux médias et à l'information : programme de formation pour les enseignants. Programme et cadre de compétence du EMI de l'UNESCO. Issu de : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000216531> [consulté le 4 septembre 2020]

MIL CLICKS. Éducation aux médias et à l'information : Réflexion critique, Créativité, Éducation, Interculturel, Citoyenneté, Connaissance et Durabilité. Une initiative sur les compétences EMI sur les médias sociaux. Issu de : <https://fr.unesco.org/MILCLICKS> [consulté le 4 septembre 2020]

From Hate to Hope: Building Understanding and Resilience. A trilingual, interactive, non-credit massive open online course (MOOC) developed by the UNESCO Chair on the Prevention of Radicalisation and Violent Extremism and Project Someone. Issu de : http://hatetohope.org/courses/course-v1:projectsomeonecommons+hatetohope+EN_2020_01/about [consulté le 4 septembre 2020]

Campagne jeunesse : Mouvement contre le discours de haine. Collection de ressources Un total de 270 ressources sur comment lutter contre le discours de haine. Issu de : <https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/compendium-of-resources> [consulté le 4 septembre 2020]

SELFIE (Self-reflection on Effective Learning by Fostering Innovation through Educational Technologies) est un outil gratuit destiné à aider les établissements d'enseignement à intégrer les technologies numériques dans leurs méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. Il met en évidence ce qui fonctionne bien, quelles sont les améliorations à apporter et quelles devraient être les priorités. Issu de : https://ec.europa.eu/education/schools-go-digital/about-selfie_fr [consulté le 4 septembre 2020]

Alternatives / We CAN!. Un manuel qui présente des stratégies d'éducation et de communication, ainsi que des outils destinés aux défenseurs des droits de l'homme qui souhaitent élaborer leurs propres contre-récits alternatifs au discours de haine. Issu de : <https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/alternatives-we-can> [consulté le 4 septembre 2020]

6. Références universitaires

Learn History (When It's Already on Your Phone). Book about how to teach history more effectively and help students learn how to skilfully navigate competing and often extreme claims about the past and present. Issu de : https://books.google.fr/books?id=PIZuDwAAQBAJ&printsec=frontcover&dq=inauthor:%22Sam+Wineburg%22&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiw3_Oth7bpAhUIA2MBHWL9BGgQ6AEIMTAB#v=onepage&q&f=false [consulté le 4 septembre 2020]

Hooft Graafland, J. 2018. *New Technologies and 21st Century Children: Recent Trends and Outcomes*. OECD Education Working Paper No. 179. Interesting reflections on the whole-school approach to building students' 'digital resilience', including the necessity for student participation, parent involvement and teacher training to stay up-to-date. Issu de : <https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=EDU/WKP%282018%2915&docLanguage=En> [consulté le 4 septembre 2020]

Shafet, D. 2019. 'The French Bill on Hateful Content Online'. *CA. International Law Journal*, 27(2). Issu de : <https://clone.calawyers.org/publications/international-law-immigration/the-french-bill-on-hateful-content-online-3/> [consulté le 4 septembre 2020]

Verma, R. & Apple, M. 2020. *Disrupting Hate: Teacher Activists, Democracy and Global Pedagogies of Interruption*. New York Routledge (Forthcoming in press)

7. Ressources sur les médias

Action on UN Standards to Tackle Hate. Vidéo. Issu de : <https://www.article19.org/action-on-un-standards-to-tackle-hate/> [consulté le 4 septembre 2020]

Neuer, L. 2020. « Comment sauver la présomption d'innocence sur Internet ? ». *Le Point*. Issu de : https://www.lepoint.fr/editos-du-point/laurence-neuer/comment-sauver-la-presomption-d-innocence-sur-internet-18-05-2020-2375919_56.php [consulté le 4 septembre 2020]

UNESCO Mahatma Gandhi Institute of Education for Peace and Sustainable Development MGIEP TECH 2019 Conference on Hate Speech. Vidéos. Issu de : <https://www.youtube.com/watch?v=h0Xk0WzYZIU> and <https://www.youtube.com/watch?v=alx1oblrrpl&feature=youtu.be> [consulté le 4 septembre 2020]

Annexe 3. Liste des experts

(Cette liste est classée par ordre alphabétique)

M. Ahmed Reid, Président du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine.

M. Ahmed Shaheed, Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction.

M. Alexander Hinton, Professeur d'anthropologie et d'affaires mondiales à l'université Rutgers, Directeur du Centre pour l'étude du génocide et des droits de l'homme, et titulaire de la chaire UNESCO sur la prévention du génocide.

Mme Ana Perona-Fjeldstad, Directrice du Centre européen Wergeland.

M. Dan Shefet, avocat, Association for Accountability and Internet Democracy (AAID) & Cabinet Shefet

M. Ibrahim Salama, Chef du Service des traités relatifs aux droits de l'homme, HCDH.

Mme Katharina von Schnurbein, Coordinatrice européenne de la lutte contre l'antisémitisme, Commission européenne.

M. Leon Saltiel, Représentant à l'ONU et l'UNESCO à Genève, et Coordinateur de la lutte contre l'antisémitisme pour le Congrès juif mondial.

Mme Lynn Davis, Professeur émérite d'éducation internationale, université de Birmingham.

Mme Marija Vasileva-Blazev, Conseillère spéciale, Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse.

Mme Mona Rishmawi, Chef de l'État de droit, de l'égalité et de la non-discrimination, HCDH.

Mme Naglaa Elemery, Professeur d'études des médias, université britannique en Égypte.

M. Nicholas Ceolin, Responsable de la communication, Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse.

M. Olunusesi Suraj, Coordinateur, Réseau universitaire de l'UNESCO sur l'éducation aux médias et à l'information et le dialogue interculturel, Maître de conférences, Département de la communication de masse, Faculté des sciences sociales, université de Lagos.

M. Omar Costilla Reyes, Chercheur postdoctoral au MIT sur les neurosciences et l'intelligence artificielle.

Mme Patricia Melendez, Chef de l'espace civique, ARTICLE 19.

M. Peder Nustad, Responsable de l'éducation, Centre d'études sur l'Holocauste et les minorités.

M. Rubén Ávila, Responsable de l'éducation et de la recherche, Organisation internationale des jeunes et des étudiants lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, queer et intersexuels (IGLYO).

Mme Susan Benesch, Fondatrice et Directrice du Dangerous Speech Project et associée de la faculté, Berkman Klein Center for Internet and Society à l'université de Harvard.

M. Vernor Muñoz Villalobos, Responsable de la politique et du plaidoyer, Campagne mondiale pour l'éducation et ancien Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation.

Mme Victoria Ibiwoye, Représentante de la jeunesse au sein du Comité directeur ODD-Éducation 2030.

M. Vivek Venkatesh, Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et Directeur du Centre d'étude de l'apprentissage et de la performance.

Mme Yangsook Lee, Directrice adjointe, Institut d'éducation à la citoyenneté mondiale, Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU).



unesco



UNITED NATIONS OFFICE ON
GENOCIDE PREVENTION AND THE
RESPONSIBILITY TO PROTECT

L'éducation comme outil de prévention : lutter contre les discours de haine

Réunion d'experts : 13-18 mai 2020

La lutte contre les discours de haine est une entreprise à plusieurs niveaux qui consiste, notamment, à s'attaquer à leurs causes et leurs moteurs, à les empêcher de se traduire par la violence et à gérer leurs conséquences sociétales au sens large.

Dans le cadre de l'Agenda 2030 pour l'éducation, et plus particulièrement de la cible 4.7 de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4), ainsi que de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies sur le discours de haine - qui met spécifiquement l'accent sur le rôle de l'éducation comme outil de lutte contre le discours de haine - l'UNESCO et le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger (OSAPG) ont organisé une série de réunions virtuelles d'experts du 13 au 18 mai 2020. Ce rapport met en évidence certains des principaux domaines de discussion et décortique le rôle de l'éducation en tant qu'outil de prévention. Il fait valoir que le renforcement des réponses éducatives pour développer la résilience des apprenants face aux discours d'exclusion et de haine est primordial pour le développement durable et la paix pour tous.

Restez en contact

Secteur de l'éducation

UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris, France



[https://on.unesco.org/
globalconvention](https://on.unesco.org/globalconvention)



@unesco



@unesco



Objectifs de
développement
durable